

**Service d’Accompagnement**

**à la Vie Sociale**

**de l’A.T.M.P. du Rhône**

**RAPPORT D’ACTIVITE**

**2016**

[INTRODUCTION 4](#_Toc485656513)

[1- PRESENTATION DE L’EQUIPE 6](#_Toc485656514)

[2- PERSONNES ACCOMPAGNEES 7](#_Toc485656515)

[2-1- Effectifs 7](#_Toc485656516)

[2-2- Mouvements de l’effectif des personnes accompagnées. 7](#_Toc485656517)

[2-3- « Socio-démographie » de la population accompagnée. 7](#_Toc485656518)

[2-4- Suivi des accompagnements. 10](#_Toc485656519)

[2-5- Géographie de l’activité. 12](#_Toc485656520)

[3- ACTIVITE DU SERVICE 13](#_Toc485656521)

[3-1- Vignettes cliniques 13](#_Toc485656522)

[3-2- La participation : Groupes d’expression 2016 16](#_Toc485656523)

[3-3- La Participation : Enquête de satisfaction 2016 17](#_Toc485656524)

[3-4- Formations. 17](#_Toc485656525)

[3-4-1 Mouvement pour l’Accompagnement et l’Insertion Sociale (M.A.I.S.) 17](#_Toc485656526)

[3-4-2 Formations individuelles : 18](#_Toc485656527)

[3-4-3 Formations collectives : 18](#_Toc485656528)

[3-4-4 Accueil d’un stagiaire : 18](#_Toc485656529)

[3-5- Analyse de la pratique professionnelle. 18](#_Toc485656530)

[3-6- Processus d’admission 19](#_Toc485656531)

[3-7- L’Accueil collectif du mercredi et les animations diverses. 20](#_Toc485656532)

[3-8- Réseaux et partenariats. 20](#_Toc485656533)

[4- LA DEMARCHE QUALITE 22](#_Toc485656534)

[5- CONCLUSION - PERSPECTIVES ENVISAGEES 25](#_Toc485656535)

[6- ANNEXES 26](#_Toc485656536)

# INTRODUCTION

Agréé par le Conseil Général du Rhône depuis 1992, le Service d’Accompagnement à la Vie Sociale de l’ATMP du Rhône intervient sur le territoire de la Métropole de Lyon et sur celui du Département du Rhône.

La mission du SAVS est d’accompagner des personnes disposant d’une notification d’orientation attribuée par la CDAPH (*Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées*), en leur apportant un soutien à la réalisation de leur projet de vie.

Le SAVS intervient auprès des personnes accompagnées, en fonction de leurs besoins, dans les domaines suivants :

→ L’accès aux droits

→ L’aide à l’organisation de la vie quotidienne

→ L’aide à l’accès et au maintien dans le logement

→ Le soutien à l’insertion professionnelle

→ L’aide aux démarches administratives

→ Le soutien à la démarche de soins

→ L’aide à la gestion du budget

→ Le soutien à l’organisation des vacances et des loisirs, à l’accès à la culture

→ Le soutien à la parentalité

La population que nous accompagnons rencontre des difficultés d’origines variées, principalement un handicap dont l’origine est une **altération des fonctions psychiques**.

« Art. L. 114 du CASF. - *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou* ***psychiques****, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant*. »

Si le handicap d’**origine psychique**, est celui que nous rencontrons le plus souvent, nous accompagnons aussi des personnes dont le handicap résulte :

* D’une déficience intellectuelle.
* De maladies invalidantes (ex : sclérose en plaque).
* De troubles neurologiques (ex : AVC, traumas crâniens, neuropathies)
* D’une déficience motrice.

A ce handicap peuvent se surajouter :

* Un isolement et une fragilité sociale.
* Une désocialisation.
* Des addictions.

Le présent rapport est construit en trois parties:

**La première** est une présentation de l’équipe du SAVS.

**La seconde** propose une présentation de la population que nous accompagnons, d’un point de vue « sociodémographique » et un état du suivi des accompagnements.

Nous tentons aussi de mettre en évidence les évolutions de la population accompagnée. (Nous comparons pour cela les rapports d’activité de notre service sur la période 2004-2016 – cf. annexe en dernières pages).

**La troisième** présente les différentes activités de notre service, à travers, en premier lieu, deux « vignettes » d’accompagnement, qui décrivent le travail effectué auprès de deux personnes accompagnées par le SAVS.

**La quatrième** décrit la démarche qualité de notre association et du service.

**Notons enfin que le fonctionnement de notre service d’accompagnement est décrit précisément dans notre projet de service qui est accessible à tous via le site internet de l’ATMP du Rhône :** [**http://www.atmp69.fr/**](http://www.atmp69.fr/)

# PRESENTATION DE L’EQUIPE

Le Service d’Accompagnement à la Vie Sociale de l’ATMP du Rhône est composé de huit éducateurs et éducatrices, d’une secrétaire à mi-temps et de personnels administratifs à temps partiels, ainsi que d’un médecin psychiatre, l’encadrement étant assuré par le chef de service et la Directrice Générale de l’association.

**COMPOSITION DE L'EQUIPE DU SAVS EN DECEMBRE 2016**

**Directrice générale:**

* Patricia VIEU

**Responsable du service éducatif:**

* Mathieu GOYET

**Membres de l’équipe éducative:**

* BRETON Muriel
* DELOIRE Sylvain
* LECOCQ Amaury
* PELORDET Thierry
* BRUNET Marie
* CHALLAND Anne Cécile
* BISWAS Pierre
* PERRIER Cyril (dont un ½ temps pour la charge du processus d’admission)

**Secrétaire du service :**

* Florence VISOCCHI

**Médecin psychiatre:**

* Docteur Angelo POLI

# PERSONNES ACCOMPAGNEES

## 

2-1- Effectifs

**Nous avons 109 personnes accompagnées dans notre effectif au 31/12/2016**

2-2- Mouvements de l’effectif des personnes accompagnées.

**Total des nouvelles personnes accueillies en 2016 : 16**

**Total des fins d’accompagnement en 2016 : 16**

**Nous avons donc accompagné 125 personnes en 2016.**

Il est à noter que le renouvellement de l’effectif est stable depuis une dizaine d’années, autour de 20%, avec une baisse de ce pourcentage ces deux dernières années.

Ce taux ne permet pas cependant de répondre de manière satisfaisante aux demandes d’accompagnement très nombreuses que nous recevons.

2-3- « Socio-démographie » de la population accompagnée.

**Nous présentons ici une « photographie » de la population que nous accompagnons au 31/12/16.**

**- Répartition hommes-femmes**

L’écart entre hommes et femmes avait diminué ces dernières années, il est à nouveau significatif.

**- Âges des bénéficiaires**

L’âge moyen de nos bénéficiaires reste stable, à 46 ans.

**- Logement**

Depuis 2012, nous notons une augmentation de plus de 10 points du nombre de personnes habitant en logement autonome.

**- Situation familiale**

**→ Parentalité**

Le nombre de personnes accompagné qui sont des parents est stable, à un tiers.

**→ Vie en couple.**

**- Suivi psychiatrique ou psychologique**

Depuis douze ans, nous constatons une augmentation constante de nombre de personnes bénéficiant de soins psychiatriques ou psychologiques.

**- Travail**

La même tendance se confirme cette année : augmentation du nombre de personnes sans emploi, et confirmation d’une petite population de retraités.

**- Protection juridique**

La tendance de l’année dernière est confirmée : nous avons moins de la moitié des personnes accompagnées qui bénéficient d’une mesure de protection juridique.

**- Organisme de protection juridique**

La proportion de mesures exercées par l’ATMP ne cesse de baisser depuis 12 ans.

2-4- Suivi des accompagnements.

**- Durée des accompagnements en cours**

**- Arrêts des accompagnements**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **raisons des arrêts des accompagnements 2016** | | |
|
| **raisons** | **nombre** | **pourcentage** |
| arrêt concerté - autonomie et/ou étayages suffisants | 5 | **31%** |
| arrêt concerté - intégration en établissement | 4 | **25%** |
| relais psychiatrie et SAMSAH | 1 | **6%** |
| usager n'a plus souscrit à l'accompagnement | 2 | **13%** |
| changement de Département | 1 | **6%** |
| décès | 3 | **19%** |
| **TOTAL** | **16** | **100%** |

Nous recherchons la modalité d’arrêt concerté pour mettre fin à un accompagnement, c’est ce qui s’est produit en 2016 dans 85% des situations d’arrêt.

**- Projets personnalisés – états et mise à jour**

**79% de projets à jour au 31/03/17, soit une augmentation de 10 points.**

2-5- Géographie de l’activité.

Le territoire de la Métropole est couvert à partir des antennes de Lyon 6ème, et de Lyon 3ème (Avenue Felix Faure, qui a remplacé l’antenne de Villeurbanne).

Le territoire du Rhône est couvert depuis l’antenne de Villefranche.

Nous essayons au maximum de rationnaliser les déplacements, en attribuant des secteurs propres à chaque éducateur(trice).

# ACTIVITE DU SERVICE

3-1- Vignettes cliniques

Il nous semble intéressant de commencer par montrer concrètement comment se déroule un accompagnement, d’un point de vue global et clinique.

**Première vignette :**

M. G est accompagné par le SAVS depuis le 15/04/13. Il est né le 10/12/82 et a à ce jour 34 ans.

Dans le cadre de l’entretien d’admission M. G. avait exprimé le besoin d’être soutenu dans ses démarches administratives et la gestion de son budget. L’accompagnement dans les domaines du soin avait été évoqué.

Lors du début de l’accompagnement M. G. a été placé sous curatelle, celle-ci ayant pris fin il bénéficie désormais d’une MASP (mesure d’accompagnement sociale personnalisée). Cette mesure le rassure, il a un bon lien avec la travailleuse sociale qui le suit. Il se rend aux permanences de cette dernière de façon hebdomadaire. Cette mesure apparait comme un « garde fou ». Lorsque M. G est dans des états de mal être il peut lui arriver de dépenser son argent de façon compulsive. Il faut alors être en lien avec la travailleuse sociale afin d’avoir un discours commun auprès de M. G de manière à le rassurer.

M. G habite dans un appartement autonome, il y est seul depuis le décès de sa compagne. L’appartement n’est pas entretenu et meublé du strict minimum. La présence d’animaux aggrave l’état d’insalubrité des lieux. Il a pour projet de déménager car les fréquentations qu’il a peuvent lui être dommageables. Nous avons à plusieurs reprises remplis des dossiers de demandes de logements sociaux mais M. G. ne va pas au bout des démarches.

M. G a des problèmes d’agressivité, il peut avoir des accès de violence qui peuvent lui porter préjudice. Il y a quelques mois il s’est sectionné un tendon de la main en cassant une vitre suite à une altercation.

Il arrive à M. G. de faire des passages à l’acte de l’ordre de la délinquance, il a récemment commit un vol, ce qui l’a amené à comparaître devant le délégué du procureur.

M. G. a demandé à ce que nous l’accompagnons au tribunal. Notre présence a semblé le rassurer.

Le SAVS a accompagné M. G à reprendre son suivi au CMP (Centre Médico-Psychologique) qu’il avait interrompu pendant pratiquement un an et demi. Grâce à la reprise de son traitement il s’apaise un peu. Il peut déposer les raisons de ses passages à l’acte au CMP. Il a conscience de son agressivité et même si il lui arrive de ne pas venir aux RDV pour suivre son traitement retard, le suivi au CMP semble important pour lui.

M. G a des conduites addictives. Il a un traitement (subbutex) qu’il prend en surdose. Il est aussi dépendant à l’alcool. Il désire toutefois se faire soigner pour sa consommation. M. G. a deux chiens ce qui l’empêche de se rendre en cure de désintoxication car le chenil serait trop coûteux.

M. G a accepté la proposition du SAVS de se rendre dans un CSAPA (Centre de soins d’accompagnement et de préventions en addictologie) ce qui permet un suivi de manière externalisée. Il est d’accord avec cette idée mais n’a pas encore réussi à se mobiliser pour prendre contact avec cette institution.

Du fait de ses conduites addictives et de son rythme de vie M. G oublie ses RDV. Nous devons alors les lui rappeler. Cela fait partie de notre accompagnement.

Il arrive parfois que même si nous lui rappelons ses RDV le matin il ne vienne pas. Ces absences entrainent de la discontinuité dans l’accompagnement.

Il nous faut alors être flexibles et accepter si l’on peut de le recevoir en dehors des heures que nous avions prévues préalablement.

Depuis plus de quatre années d’accompagnement, le SAVS a répondu aux demandes de M. G. et de nouveaux axes de travail lui ont été proposés. Il faut cependant accepter que le lien entre le SAVS et M. G. soit ponctué de discontinuités pour pouvoir mener à bien les objectifs définis ensemble.

Pierre Biswas – Educateur spécialisé

**Deuxième vignette :**

Mme M. est une jeune femme âgée de 39 ans. Elle est accompagnée par notre service depuis le 24 juin 2015. Elle bénéficie d’une MASP (mesure d’accompagnement social personnalisé) exercée par l’UDAF du Rhône depuis 2014. Elle est également suivie par le CMP de son secteur qu’elle rencontre de manière régulière depuis 2013. Par Ailleurs, c’est l’assistante sociale du CMP, qui a demandé cette orientation vers le SAVS de l’ATMP.

Mme M. n’a pas de famille dans la région Lyonnaise. Son père, qui vivait à l’île Maurice, est décédé récemment. Sa mère et sa sœur cadette habitent en Bretagne. Elle n’a pas vraiment de relations amicales, elle dit qu’elle « ne sait pas trop faire avec les autres ». Son réseau social est très pauvre.

Mme M. a eu un parcours scolaire ordinaire. Elle a passé un BEP secrétariat mais ne l’a pas obtenu. Elle s’est dirigée ensuite vers un CAP restauration, elle a occupé différents petits boulots (plonge en cuisine ou encore dans un self scolaire). Elle a également travaillé en tant que caissière à Carrefour, mais depuis 2009, Mme M. n’a pas repris d’activité professionnelle.

Lors de son admission, Mme M. est en demande de soutien même si cela reste difficile pour elle de le formuler. Elle a le souhait de retrouver un travail. Lorsqu’elle se présente, elle dit « avoir un problème avec ses émotions, un souci de stress ». Elle demande aussi une aide pour faire un peu de rangement dans son appartement.

Mais, après une première visite au domicile, le regard de l’équipe est tout autre… Mme M. vit dans l’incurie. Elle loge dans un T2 dans un état d’insalubrité extrême car elle est dans l’incapacité de jeter ou de trier. Mme M. empile, conserve, collectionne. Toutes les pièces de l’appartement semblent se confondre dans un immense chaos, dans un immense amas de détritus et de moisissures. Les fonctions de chaque espace s’échangent : elle mange dans sa chambre, son linge sèche dans la cuisine… Il n’y a aucun espace libre, aucune place pour s’asseoir, pas de vide à remplir ou simplement pour poser quelque chose. Chaque petit recoin de son logement est envahi. L’air y est étouffant. Mme M n’ouvre jamais ses volets ni ses fenêtres.

Il y a trois ans en arrière, Mme M. pouvait se couper totalement de la réalité et montrer des troubles de l’identité importants. Mme M. souffre également de nombreuses phobies et de troubles obsessionnels qui l’ont mis en grande difficulté mais qui, petit à petit, se stabilisent grâce à un traitement et un soutien psychologique.

Mme M peut aussi adopter des comportements d’une extrême rigidité. Par exemple, elle ne supporte pas que l’on puisse être en avance ou en retard, même de quelques minutes. Elle peut se mettre dans des colères extrêmes qui se terminent la plupart du temps en crise de larmes. Cela rend l’accompagnement parfois difficile, il faut garder une vigilance constante et une prudence de chaque instant pour établir une relation sereine avec elle. Il y a toujours cette impression de « marcher sur un fil » lorsque je vais à sa rencontre. Garder une posture éducative d’accueil et d’écoute s’annonce dès lors, à chaque visite, comme une tâche très délicate.

Tenir simplement dans le temps une relation suffisamment bonne est déjà en soi un véritable enjeu. Le lien parait fragile et j’ai l’impression qu’il peut se rompre définitivement à tout moment compte tenu des troubles qui l’envahissent et qui affectent sa relation aux autres.

Un vaste travail de coordination et de partenariat avec le CMP de Gerland et l’UDAF a permis de faire évoluer les conditions de vie de Mme M. d’abord en limitant son isolement par le biais de rencontres régulières dans les locaux du CATTP ( Centre d’Accueil Thérapeutique à Temps Partiel) mais aussi en l’aidant et en la soutenant concrètement dans ses démarches de relogement. Le service d’accompagnement, à travers des interventions répétées à son domicile, a permis à Mme M. de se remobiliser face à cette situation, qui s’érigeait pour elle comme un obstacle infranchissable.

Forte de ces étayages, Mme M. a finalement été admise dans une Maison relais en mars 2017. Elle doit déménager dans les prochaines semaines et devra pour cela surmonter l’angoisse que ce changement génère en elle. C’est véritablement un nouveau départ pour elle. Mais de nombreux objectifs d’accompagnement restent à mettre en œuvre pour qu’elle puisse bénéficier de conditions d’existence plus dignes, notamment en l’accompagnant durablement dans son nouvel environnement.

Le temps passé auprès d’elle « sous prétexte » de l’aider dans l’organisation de son déménagement a permis d’initier une nouvelle approche, en permettant plus de proximité sans paraitre intrusif et ainsi de poser les fondations d’une relation de confiance avec l’éducatrice et toute l’équipe du service.

Mme M a besoin d’être encouragée, soutenue et conseillée à la fois dans son quotidien, dans sa vie relationnelle et professionnelle. En outre, le lien avec le SAVS s’est construit doucement depuis son admission. A ce jour, une certaine confiance a pu s’instaurer.

Au-delà des aspects concrets de son accompagnement (dans l’aide à l’organisation de sa vie quotidienne, de ses loisirs, de son souhait de travail), le SAVS représente aussi un espace de parole indispensable dans lequel Mme M peut s’exprimer et s’extérioriser, mettre « au dehors » ce qui la fait souffrir « au-dedans », mettre à jour ses souffrances pour tenter de les comprendre et les surmonter.

Anne-Cécile Challand - Educatrice spécialisée

3-2- La participation : Groupes d’expression 2016

Il n’y a pas de CVS (conseil à la vie sociale) au sein du SAVS, car c’est une modalité qui serait difficile à organiser, compte tenu de la nature de notre activité (milieu ouvert, géographie, représentation).

Nous permettons donc l’expression des personnes accompagnées, entre autre, par l’organisation de groupes d’expressions qui ont lieu chaque année.

Toutes les personnes accompagnées sont invitées par courrier. Et les éducateurs les incitent à participer à ces réunions.

Une réunion est organisée à Lyon 6, pour les antennes de Lyon 6 et Lyon 3, et une réunion est organisée sur l’antenne de Villefranche.

Cette année, à Lyon, nous avons proposé aux participants de se séparer en petits groupes afin que les prises de parole soient facilitées.

Ces différents groupes traitaient chacun d’un thème différent :

→ Place et rôle du SAVS, l’éducateur devant ? Derrière ? A coté ?

→ Activités collectives.

→ La transmission des informations

→ Rythme, durée, fréquence des rencontres

→ L’intimité du domicile

A Villefranche les échanges ont eu lieu autour de ces mêmes thématiques.

L’organisation des échanges en petit groupe, ainsi que la construction des discussions avec des thèmes définis serait à renouveler, car cela a permis comme prévu de recueillir un grand nombre de réflexions et d’idées de la part des personnes accompagnées.

A Lyon et Villefranche le chef de service a par ailleurs fait une présentation des résultats de l’enquête de satisfaction qui a été conduite en septembre.

3-3- La Participation : Enquête de satisfaction 2016

Une nouvelle enquête de satisfaction a été conduite auprès des personnes accompagnées en septembre.

40 personnes ont répondu, ce qui est satisfaisant sur un total de 109 personnes.

Nous avons tenté de mesurer la satisfaction des personnes accompagnées dans différents domaines :

→ Les conditions d’accueil, physique, téléphonique, par le personnel.

→ Les modalités des rencontres : lieux, fréquences, durées.

→ Les relations que nous entretenons avec eux, l’éducateur référent, le service en général.

→ Le soutien dont bénéficient les personnes, en lien avec leurs attentes.

→ Les animations collectives.

Les résultats de cette enquête seront consultables sur notre site internet : <http://www.atmp69.fr/>

3-4- Formations.

## 3-4-1 Mouvement pour l’Accompagnement et l’Insertion Sociale (M.A.I.S.)

→ Présentation :

Le M.A.I.S. est une association nationale, créée en 1987, qui regroupe les acteurs concernés par l’accompagnement social de personnes en difficulté d’insertion (professionnels, associations, administrations, élus intéressés par l’accompagnement etc...).   
Sa mission est de :   
- Favoriser la mise en réseau des acteurs de l’accompagnement.  
- Promouvoir la réflexion, la formation et l’expression des intervenants sociaux à l’échelon local, régional et national.  
- Développer la recherche et l’élaboration de projets concernant l’accompagnement social et/ou professionnel de personnes en difficulté d’insertion, vivant ou se préparant à vivre en milieu ordinaire.  
- Participer à l’évolution de la réglementation en étant force de proposition auprès des ministères concernés et des collectivités territoriales.

L’ATMP est adhérente au MAIS. Les recommandations du MAIS sont inclues au projet de notre association :

**1. Principe de libre adhésion de la personne.**

**2. Principe de respect du rythme personnel, ce qui implique la notion de temps.**

**3. Principe de l’acceptation du projet inédit, écouter la personne et ce qu'elle souhaite.**

**4. S'appuyer sur les capacités de la personne, sans stigmatiser les manques ou les faiblesses.**

**5. Prendre en compte les personnes, se positionner dans l'accompagnement et non dans la prise en charge.**

→ Participation du SAVS de l’ATMP au MAIS.

4 membres de l’équipe SAVS ont participé en 2016 aux Journées Nationales de formation du MAIS qui avaient lieu cette année à Clermont Ferrand.

Le thème était celui de la temporalité. « ***Début et fin d’accompagnement – si on prenait le temps d’en parler ?***»

Nous continuons activement par ailleurs à participer aux travaux que mène l’équipe Régionale (Rhône Alpes) du MAIS, dont l’objectif est d’organiser une Journée Régionale de Formation à l’automne 2017.

## 3-4-2 Formations individuelles :

Nous avons eu cette année encore deux membres de l’équipe en formation continue, l’un en DEIS l’autre en CAFERUIS.

## 3-4-3 Formations collectives :

L’ATMP forme ses salariés, comme l’exige la loi, à la sécurité :

- Evacuation.

- Incendie.

De plus, quelques salariés ont bénéficié de la formation SST pour être certifiés comme sauveteur secouriste du travail.

## 3-4-4 Accueil d’un stagiaire :

Nous avons accueilli cette année une stagiaire en formation d’éducatrice spécialisée à L’ARFRIPS, pour un stage de trois mois.

A nouveau, nous accomplissons ainsi une mission de « site qualifiant », tout en nous enrichissant des questionnements amenés par la stagiaire.

3-5- Analyse de la pratique professionnelle.

La rencontre, l’engagement auprès de personnes en difficultés, ne peut être sans effet sur les accompagnants. Il est donc nécessaire, pour la qualité de l’accompagnement, et pour les professionnels (les deux étant donc liés) de traiter ce phénomène.

L’outil d’analyse de la pratique a pour but de permettre une prise de distance d’avec les situations de grandes souffrances rencontrées par les membres de l’équipe éducative auprès des personnes, **qui s’y impliquent nécessairement personnellement**.

Une psychologue clinicienne, a animé ces réunions mensuelles tout au long de l’année 2016, à un rythme mensuel.

3-6- Processus d’admission

Voilà maintenant 7 ans que le poste, à ½ temps dédié aux admissions est en place. Outre le souci d’offrir un accueil de meilleure qualité aux personnes, l’objectif de cette mission est aussi de proposer aux multiples partenaires du secteur social et médico-social un interlocuteur unique, capable d’assurer un suivi des demandes et de répondre aux différentes interrogations concernant les délais ou les modalités de l’admission au sein de notre service.

Le flux des notifications d’orientations que nous recevons est toujours très important, même s’il est en légère baisse en 2016 par rapport à 2015.

**Nous avons reçu en 2016, 162 notifications d’orientation vers notre SAVS.**

Il est à noté que ces notifications s’ajoutent à celles reçues les années précédentes, qui sont toujours en cours de validité. Ci-dessous, l’évolution des dernières années :

|  |  |
| --- | --- |
| TOTAL 2012 | 89 |
| TOTAL 2013 | 116 |
| TOTAL 2014 | 150 |
| TOTAL 2015 | 208 |
| **TOTAL 2016** | **162** |

Nous adressons systématiquement aux personnes ayant reçu une notification d’orientation un courrier leur indiquant nos coordonnées, et en les invitant à nous joindre pour obtenir des informations sur le service et transmettre leur demande.

Les personnes dont le démarrage de l’accompagnement a eu lieu en 2016 ont attendu en moyenne plus d’un an et demi entre la réception de leur droit à l’orientation et l’entrée dans le service.

La gestion de la liste d’attente est faite avec précision, avec nos outils informatiques et en renseignant le logiciel en ligne **« Rhône+ établissement »**, ce qui permet aux autorités de visualiser notre activité.

Malgré nos efforts en termes de disponibilité et de gestion précise de la procédure d’admission, nous continuons à constater qu’il reste un écart important entre le nombre de notifications que nous recevons et nos capacités d’accueil.

3-7- L’Accueil collectif du mercredi et les animations diverses.

Nous avons continué cette année à proposer un accueil collectif tous les mercredis après midi, qui permet à des gens isolés de nous rencontrer, et de rencontrer d’autres personnes accompagnées, autours d’animations, d’activités que nous proposons. (Jeux, ateliers d’écritures, sorties, travaux manuels, ciné-débat dans nos locaux, sensibilisations…)

L’Association « Culture pour tous » est présente régulièrement lors de ces rencontres.

Nous prévoyons aussi de faire intervenir une école de « socio-esthétique », ainsi qu’un centre de prévention en santé.

Nous avons donné la parole à certaines personnes accompagnées qui viennent ces mercredis, pour qu’elles nous donnent leurs avis sur ces moments. (cf. partie suivante). **Cette parole est pour nous très importante.**

En termes d’animation, nous avons comme chaque année organisé un repas de fin d’année dans un restaurant à Dardilly, et un repas d’été dans un restaurant de Saint Didier aux Monts d’Or)

L’attente reste forte quant à la pérennisation de ces deux moments conviviaux, et la participation importante.

35 personnes étaient présentes pour le repas de fin d’année et 30 personnes étaient présentes pour le repas d’été.

Enfin nous avons cette année encore proposé des sorties ponctuelles (pique nique, visite de musées, de parc….)

Encore une fois, il nous semble nécessaire de continuer à proposer toutes ces animations aux personnes que nous accompagnons, qui pour nombre d’entre elles, ne sauraient, autrement que dans le cadre rassurant du SAVS, bénéficier d’un accès à la Culture, à des moments de socialisation, à des rencontres et à de la convivialité.

Un bilan de l’année écoulée a été fait, en donnant la parole aux personnes concernées.

Elles ont exprimé apprécier ces temps du mercredi après midi, car elles peuvent s’y retrouver, s’y rencontrer dans un cadre rassurant.

Elles ont aussi dit apprécier que les contenus proposés soient prévus plusieurs semaines à l’avance et affichés.

3-8- Réseaux et partenariats.

Le travail en réseau et en partenariat est aujourd’hui une nécessité et une évidence.

Nos actions se situant dans des domaines variés, il en est de même pour les partenariats.

Le réseau à nos yeux le plus opérant est celui qui existe, ou que nous créons, et que nous faisons vivre **autour de chaque personne accompagnée**.

Il n’y a pas de parcours préétabli par nous, dans lesquels les personnes accompagnées doivent s’inscrire. C’est au contraire notre SAVS qui s’intègre au parcours de vie de chaque personne, dans une recherche de continuité et de coordination.

Selon les domaines d’action, et les territoires, nous avons des partenaires bien repérés, que nous connaissons et qui nous connaissent.

Voici des exemples de domaines d’intervention dans lesquels le partenariat s’est instauré :

**-** **Accès aux droits, aides diverses, protection de l’enfance** : Les maisons du Rhône et les CCAS, la CAF, la sécurité sociale, la MDPH….

**-** **Santé** : Les CMP (Centre Médico-Psychologiques), les médecins généralistes, les autres professions médicales en libéral, les hôpitaux (dont les hôpitaux psychiatriques), les services infirmiers, les services paramédicaux, les CSAPA (Les Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie)…..

**- Travail, insertion professionnelle** : SUR (Service Universitaire de Réhabilitation), ADAPT, Cap Emploi, Pôle emploi, SAMETH (services d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, financé par l’AGEFIPH) ainsi que les EA (Entreprises adaptées) et ESAT (Etablissements et services d’aide par le travail) qui sont nombreux dans la Métropole et le Département, gérés par les associations La Roche-Industrie Service, ADAPEI, ALGED, AGIVR, MESSIDOR, ALR (Association la Roche)…. .

**-** **Logement** : Bailleurs sociaux et privés, ADOMA (résidences sociales et maisons relais), Habitat et Humanisme (résidences sociales et maisons relais), association ORLOGES (Appartements collectifs, appartement collectifs, appartement d’essais, baux glissants..), le MAS (résidences sociales et maisons relais), l’OASIS et la résidence l’accueil à Villefranche……

**- Loisirs, rencontres et Culture** : Les GEM (groupes d’entraides mutuelle), les centres sociaux, les organismes de vacances adaptées (ASSAGA….), les Centres d’accueil de jour, l’association Culture pour tous, les accueils de jour (AMAHC).

**- L’aide à la vie quotidienne :** Les SAD (services d’aide à domicile) pour la toilette, l’entretien du logement, les portages de repas, les courses ou les sorties….. .

**Nous n’oublions pas, c’est aussi une évidence, le travail avec les familles des personnes que nous accompagnons. Reconnaissance, non jugement, dialogue, écoute, transparence sur nos actions sont nos principes. La personne accompagnée bien entendu reste le décideur du type de relation que nous pouvons avoir avec sa famille.**

Il y aussi le travail en coordination avec les services de protection juridique (L’ATMP bien entendu, mais pas seulement, car nous accompagnons des personnes protégées juridiquement aussi par le GRIM, l’ASTRA, l’UDAF, l’ATR et des mandataires privés (qui peuvent être la famille…)….

Nous travaillons aussi à des orientations en établissement pour les personnes dont la vie indépendante ne peut plus être préservée, donc en lien avec des établissements comme des Foyers de vie, foyers d’accueil médicalisé, EHPAD ou foyers logement……. .

L’ATMP est aussi un membre actif de la **Coordination 69, soins psychiques et réinsertion.**



**Rappelons ici ses missions principales :**

* Faire connaitre et reconnaitre le handicap psychique et sa place dans la cité.
* Faire connaitre la place et les missions de la Coordination 69 dans le Rhône.
* Développer les partenariats entre l’ensemble des acteurs du soin et de l’insertion sociale des personnes handicapées psychiques.
* Etre force de proposition pour les pouvoirs publics en matière de priorité et de développement des équipements.
* Favoriser la continuité des parcours de soin, d’insertion et de vie des personnes en souffrance psychique par le développement des liens de réseau entre les membres de la coordination.

→ Ajoutons que dans le cadre d’une convention, nous sommes membres des équipes pluridisciplinaires de la MDPH, équipes qui font des propositions d’orientations à la CDAPH (Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapée).

Le chef de service du SAVS siège dans cette instance généralement deux après midi par trimestre.

# LA DEMARCHE QUALITE

La démarche qualité est intégrée au fonctionnement de notre SAVS.

Le chef de service, et l’équipe éducative travaillent en concertation avec la coordonnatrice qualité de l’ATMP.

Le but est que la démarche soit un facteur de progrès, au bénéfice de notre mission et donc des personnes accompagnées par notre service.

Nous remplissons cette mission au sein d’un « système qualité » **évolutif**, dont les éléments centraux sont :

**→** La visibilité de processus et du fonctionnement du SAVS.

→ Une base documentaire maitrisée.

**→** L’établissement d’indicateurs pertinents (de conformité et/ou de qualité).

**→** L’établissement d’un plan d’amélioration annuel.

→ Les audits internes et ceux effectués par un organisme de certification.

→ Les évaluations que la Loi de 2002 prévoit.

→ Les groupes d’expressions et enquêtes de satisfaction.

**Rappelons quelques étapes importantes des dernières années concernant la démarche qualité :**

**→** Le renouvellement de la certification ISO 9001 pour l’ensemble des services de l’ATMP du Rhône en 2013.

**→** L’évaluation externe du SAVS en 2013 dont le résultat a été encourageant.

→ L’élaboration d’un nouveau projet de service, travail effectué tout au long de l’année 2015, **le projet ayant été finalisé début 2016.**

**→ Une nouvelle enquête de satisfaction auprès des personnes accompagnées en novembre 2016.**

**→ Le démarrage en 2016 de la révision des processus existants au sein du SAVS.**

**(Admission – accompagnement – arrêt).**

**→ La création en 2016 d’un groupe d’usagers, devant permettre une participation au fonctionnement du service.**

# CONCLUSION - PERSPECTIVES ENVISAGEES

Notre service se doit de continuer à évoluer comme il l’a fait ces dernières années, afin de proposer aux personnes accompagnées l’accompagnement de qualité auquel elles ont droit, non seulement en fonction de leurs fragilités, leurs besoins, mais aussi selon leurs désirs et aspirations.

Nous continuerons en 2017 à mettre en œuvre les évolutions annoncées dans notre nouveau projet de service, au premier rang desquelles la co-référence des accompagnements.

Nous exploiterons les possibilités offertes par le progiciel de gestion de l’activité que nous avons acquis au printemps 2017, au bénéfice d’une meilleure organisation de notre service.

(partages d’information, analyse de l’activité…)

Nous continuerons à faire remonter aux autorités, par nous même et en lien avec la Coordination 69, l’accroissement des besoins en termes d’accompagnement social de personnes en difficultés en raison d’un handicap d’origine psychique, accroissement que nous constatons de mois en mois, et auquel nous aimerions être en capacité de mieux répondre.

**Les notifications reçues, d’orientation vers notre SAVS sont la reconnaissance du droit à la compensation du handicap pour ces personnes.**

Ce droit reste malheureusement souvent théorique, limité par l’effectif autorisé qui est le nôtre.

Enfin, comme en 2016 nous nous emploierons à continuer de concilier, au bénéfice des personnes que nous accompagnons :

→ Les nécessaires objectifs de transparence et de rationalisation de nos activités.

Avec

→ Les nécessaires souplesses, inventivités, incertitudes, risques que comporte l’accompagnement social en milieu ouvert d’individus présentant de grandes fragilités sociales et psychologiques.

# ANNEXES

**- Socio démographie : évolution depuis 2004**

  
